

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Nombre en exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10
Excusés : 1

Date de la convocation : 25 Mars 2015

L'an deux mil quinze, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de MADIRAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PAGÈS, Maire.

PRÉSENTS : M. PAGÈS (Maire), M. BERTHALON (1er adjoint), M. BALAUZE (2ème adjoint), MME BUSTARRET (3ème adjoint), MME BONNET, MME BROTHIER, MME RECROSIO, M. CAILLARD, M. VERGNE.

EXCUSÉS : M. MARCOUILLER a donné procuration à MME BROTHIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mademoiselle Aude HELLIOT

Après envoi par mail pour lecture, le procès-verbal de la séance précédente du 16/02/2015 est adopté à l'unanimité après prise en compte des modifications.

Le vote se fera en deux étapes car les dotations de la DGCL ne sont pas encore en ligne. Monsieur le Maire propose au conseil de prévoir un Conseil Municipal le 10/04/2015 à 19h30 pour le vote du budget 2015.

2014-006 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte administratif de la Commune.

Les résultats sont les suivants :

BUDGET COMMUNAL :

Fonctionnement :	Recettes	Dépenses
	151 359.39 €	142 063.84 €

Excédent = 9 295.55 €

Investissement :	Recettes	Dépenses
	42 649.94 €	38 820.65 €

Excédent = 3 829.29 €

Arrivée de Mme RECROSIO à 18h50.

Monsieur le Maire se retire et M. BERTHALON demande au Conseil Municipal de voter le compte administratif.

A la vue des résultats, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2014.

Retour de Monsieur le Maire qui remercie le Conseil Municipal de la confiance qu'il lui accorde.

2014-007 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur.

Les chiffres de ce compte est en cohérence avec ceux du compte administratif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2014.

QUESTIONS DIVERSES :

Achat d'un nouveau photocopieur :

Madame BONNET présente l'étude qu'elle a mené pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur. Après comparaison, elle informe le Conseil Municipal qu'une location ne serait pas la solution la plus intéressante pour la Commune. En effet, en location la commune ne pourrait pas récupérer la TVA.

Madame BONNET a donc sollicité le Groupe LMS pour une étude comparative. La Société Espiaut qui détient actuellement ce marché s'est alignée sur la proposition du Groupe LMS. Elle a également baissé le prix de la photocopie et intègre à son contrat une garantie de 5 ans avec maintenance et fourniture des toners. Le prix de la photocopie à l'unité ne pourra être renégocié avant 3 ans.

Monsieur le Maire souhaite savoir s'il serait envisageable de mettre le nouveau photocopieur en réseau pour en donner l'accès à l'école dont le photocopieur est lui aussi en fin de vie.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal est satisfait de la proposition.

L'achat du nouveau photocopieur sera donc mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal du 10/04/15.

Organisation des permanences :

En raison des congés de Melle HELLIOT du 03 au 20 avril 2015, Monsieur le Maire demande aux élus présents d'assurer les permanences d'ouverture au public.

Après concertation les permanences seront assurées de la manière suivante :

- Samedi 04/04/15 = M. BERTHALON et MME BUSTARRET
- Mercredi 08/04/15 = M. BALAUZE
- Samedi 11/04/15 = M. BERTHALON et M. PAGÈS
- Mercredi 15/04/15 = M. BALAUZE
- Samedi 18/04/15 = MME BONNET et MME BUSTARRET

Autorisations des Droits des Sols (ADS) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un projet de convention établi par le PETR et que ce dernier n'est pas conforme surtout au niveau financier.

Un nouveau projet a été transmis. Messieurs PAGÈS et BERTHALON vont l'étudier.

Le Conseil Municipal met l'accent sur les coûts engendrés et envisage de mettre en place une régie afin de compenser une partie des dépenses.

RPI :

Monsieur BALAUZE informe le Conseil Municipal d'une éventuelle augmentation de la participation de la Commune et indique un surcoût dû aux TAP de 30 000.00 € /an.

Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la TEOM est de 16 117.00 € / an.

Cette somme est perçue par la CCC qui la reverse ensuite au Semoctom.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.